

**SOUTIEN D'URGENCE AUX CHEFS D'ENTREPRISE NON SALARIES, AUTOENTREPRENEURS ,  
AGRICULTEURS SUITE AU Covid 19-(avril/mai 2020)**

<b>Programme</b>	6574-
<b>Bénéficiaires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• dirigeant non salarié d'une entreprise de 3 salariés au plus dans le domaine du commerce ou de l'artisanat, exploitant agricole à titre principal ou autoentrepreneur</li> <li>• dont l'entreprise est inscrite au répertoire des métiers et/ou au registre du commerce et des sociétés et/ou au registre des actifs agricoles</li> <li>• en règle avec l'administration</li> <li>• ayant démarré son activité au plus tard au 31 décembre 2019</li> <li>• avec son siège social et une part au moins de son activité en Sarthe</li> <li>• dont l'entreprise a subi un impact du fait du confinement</li> </ul>
<b>Condition(s) d'attribution</b>	<p>- Attestation sur l'honneur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Vivre de son activité (il ne s'agit pas d'une activité accessoire ou complémentaire, ou en démarrage)</li> <li>• Ne pas être bénéficiaire des minimas sociaux (dont le RSA)</li> <li>• Revenu d'activité d'avril inférieur ou égal à 500 €</li> <li>• L'ensemble des revenus du ménage sur le mois d'avril ne doit pas être supérieur à 500 € par membre du foyer fiscal</li> </ul>
<b>Référence(s) décision(s) du Conseil départemental</b>	Session du 30 avril 2020
<b>Détermination de l'aide</b>	<p>500€ pour une personne seule 700€ pour un ménage 100€ par enfant supplémentaire</p> <p>Aide unique au titre de la crise sanitaire COVID-19</p>
<b>Modalité(s) d'attribution</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• saisine d'un formulaire (papier ou en ligne) avec attestation sur l'honneur et RIB avant la date limite de un mois après la fin du confinement)]</li> <li>• examen du dossier par une commission mixte Département/Chambres consulaires/Sarthe tourisme</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"><li>• notification et versement de la subvention</li></ul>
Service(s) chargé(s) de l'instruction	<b>DGA Infrastructures et Développement territorial</b> <b>Direction des Territoires, de l'Agriculture et du Développement durable</b> 5, rue Joseph-Marie Jacquard 72072 LE MANS CEDEX 9 <a href="mailto:contact.covid@sarthe.fr">contact.covid@sarthe.fr</a>

Mise à jour : avril 2020